Immobilier

# INTRODUCTION A L'ASSET MANAGEMENT

## En résumé

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Cette formation continue en asset management immobilier vise à mieux comprendre les classes d'actifs et les styles de gestion. Le programme aborde la mission de l'asset manager immobilier et les fonctions d'une société de gestion. La formation aborde également la réglementation sur la gestion d'actifs et l'évaluation des performances. Elle constitue une base solide en analyse de marché immobilier, stratégie d'investissement et gestion de patrimoine.

Ces formations pourraient également vous intéresser :

- Formation des grands principes de la fiscalité immobilière.
- Formation prospection immobilière.
- Formation immobilier urbanisme.
- Formation manager immobilier

**Durée**
1 jour(s) / 7 heure(s)

**Effectif**
De 3 à 8 stagiaires

**Tarif**
300 € NET

**Code RNCP / RS**
NA

**Référence**
ACLO-0000-CAI-01

## À qui s'adresse la formation ?

### Public

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

### Prérequis

Une expérience dans le domaine de l'immobilier est souhaitée.

## Objectifs

A l'issue de ces modules, vous serez en capacité de :

– Connaitre les différentes classes d'actifs, classiques et alternatifs
– Distinguer les détenteurs du patrimoine immobilier en France et leurs motivations
– Définir l'organisation d'une société de gestion et les fonctions des différents départements
– Identifier les différentes techniques et styles de gestion

## Programme

**PANORAMA DES ACTIFS IMMOBILIERS ET TYPOLOGIE DES INVESTISSEURS**

Historique de la financiarisation de l'immobilier
La diversité des actifs immobiliers
Caractéristiques financières spécifiques de l'immobilier au regard des autres actifs financiers
Le cycle de vie d'un produit immobilier (optimisation de la durée d'investissement et du financement)
Répartition des détenteurs de ces actifs

**LA GESTION D'ACTIFS IMMOBILIERS**

La mission de l'asset manager
Principales fonctions au sein d'une Société de Gestion de Portefeuille (SGP)
Les différents types de gestion – Gestion passive (indicielle), active (BENCHMARK) ou alternative
Avantages et inconvénients des investissements directs ou indirects

Synthèse de la réglementation relative à la gestion d'actifs (UCITS V, AIFM)

**MAITRISER LES ASPECTS LIES AUX PERFORMANCES ET AUX RISQUES**

Financement de l'opération
Suivi de la performance d'un portefeuille (reporting et décision)
Stratégie de valorisation d'un immeuble et méthodes d'évaluation
Identification des indicateurs de rentabilité : Taux de Rentabilité Interne (TRI), Valeur Actuelle Nette (VAN)…

## Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

## Moyens techniques

Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro / haut-parleurs. Connexion internet haut débit.

## Suivi d'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations … qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.
Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation

## Intervenants

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation.
Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

## Évaluation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.
Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de